

CHARTRE JEM

L'ESPRIT DE FORMIDABLE



L'association JEM a pour objet de promouvoir l'initiative des jeunes au sein de la société et de permettre à chaque jeune qui le désire **d'agir pour le bien commun là où il est.**

1. L'association ne poursuit **aucun but lucratif ou politique** et est ouverte à tous, sans discrimination d'aucune sorte.
2. Chaque bénévole s'engage à **respecter les membres de son équipe**, en étant attentif aux autres. Il participe à l'ambiance de son groupe en ayant conscience que sa présence régulière est importante pour la **cohésion d'équipe**.
3. Les bénévoles JEM **donnent de leur temps pour apporter un moment de convivialité** aux personnes âgées isolées, par leur discussion, leurs échanges. En revanche, les bénévoles JEM **ne donnent pas et ne reçoivent pas d'argent** des personnes âgées.
4. Les rencontres sont simples et joyeuses. Rester soi-même facilite les échanges et renforce la confiance mutuelle. C'est pourquoi, **les bénévoles n'ont pas de signe distinctif**.
5. Chaque bénévole s'engage à effectuer **au moins une visite par mois** avec son binôme et si il n'est pas disponible pour sa visite à se faire remplacer par une autre personne pour que la personne âgée ne se retrouve pas sans visite pendant le mois.
6. L'association JEM n'est pas la seule à faire des visites aux personnes âgées. **L'entraide et la communication avec les autres associations est importante.** « Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Notre objectif à tous est le même : aller vers les personnes âgées isolées et leur apporter notre soutien.

J'ai lu cette charte et j'y adhère

Prénom, Nom :

DROIT à L'IMAGE : j'autorise la réalisation, la publication et la diffusion de clichés et/ou vidéos où j'apparais, sur les supports et réseaux de l'association JEM Date :

Oui Non

signature :

JEUNES ENGAGÉS POUR LE MONDE

www.forum-jem.org